

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
PROMOTION ÉCONOMIQUE	4
SOUTIENS AUX ENTREPRISES	5
STATUT NEI - NOUVELLE ENTREPRISE INNOVANTE	6
PACKS DE SOUTIENS FINANCIERS	7
Pack Start-up	8
Pack Développement de l'activité	9
Pack Projet collaboratif	10
Pack Fiscalité	11
PROCÉDURES	
Procédure de demande de soutien	12
Procédure d'octroi	13
L'INNOVATION	14
ECOSYSTÈME D'INNOVATION DANS LE CANTON DU JURA	15
COACHING	16
Creapole	17
Basel Area Business & Innovation	17
TalentisLAB	18
Energie du Jura	18
COOPÉRATIVE DE CAUTIONNEMENT	19
Cautionnement par la coopérative CC Centre	20
Cautionnement par la SDEJ	21
Cautionnement par la Saffa	22

PRÉAMBULE

Des PME innovantes, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée sont le fondement de la croissance économique du canton du Jura.

Accompagner le développement dynamique des entreprises établies, promouvoir et soutenir la création de start-up et l'implantation de nouvelles entreprises sont au cœur de l'action de la Promotion économique jurassienne.

Cette brochure vous présente les soutiens financiers, prestations et avantages fiscaux que le Canton du Jura et ses principaux partenaires vous proposent pour soutenir vos initiatives entrepreneuriales.

PROMOTION ÉCONOMIQUE

Mission et prestations

La Promotion économique a pour principale mission d'encourager et de soutenir la création, l'implantation et le développement des entreprises dans le canton du Jura.

Organisée en guichet unique, elle est l'interlocutrice privilégiée des entrepreneur-e-s et des porteurs-euses de projets. Outre l'octroi des soutiens financiers présentés dans cette brochure, la Promotion économique propose, selon certains critères, diverses prestations d'appui et d'accompagnement, telles que :

- conseil et appui lors du processus de création ou d'implantation
- soutien à la commercialisation et à la promotion des exportations
- aide à la recherche de locaux, bureaux, bâtiments industriels ou terrains
- appui lors du recrutement de collaborateurs
- mise en relation avec :
 - les organismes de coaching
 - les organismes de transfert technologique
 - les coopératives de cautionnement
 - les investisseurs
 - les acteurs de l'économie locale

Les démarches de prospection économique, qui visent à encourager l'implantation d'entreprises étrangères sur sol jurassien, sont réalisées sous l'égide de Basel Area Business & Innovation, en partenariat avec les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne.

La Promotion économique est également en charge de mettre en œuvre la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) pour le canton du Jura.

SOUTIENS AUX ENTREPRISES

Informations générales

Les soutiens financiers peuvent être octroyés aux entreprises inscrites au registre du commerce du canton du Jura ainsi qu'aux établissements stables situés sur le territoire jurassien. Les projets doivent être caractérisés par les éléments suivants :

- **adéquation avec la stratégie cantonale de développement économique**
- **caractère novateur**
- **création de valeur ajoutée**
- **contribution aux exportations**
- **respect du développement durable**

Les montants alloués aux projets sont calculés en fonction de différents critères de référence notamment :

- nombre et qualité des emplois créés ou planifiés
- ampleur des investissements planifiés
- ampleur des achats, commandes ou demandes de prestations planifiés ou réalisés dans la région
- collaboration avec des instituts de recherche et de formation présentant un lien direct avec le projet
- synergies envisagées avec le tissu économique régional

Conditions complémentaires :

- tout projet soutenu doit bénéficier d'une participation en fonds propres (liquidités). Pour les projets liés à la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), il doit être démontré que toutes les possibilités de financement par des sources privées ont été épuisées
- aucun soutien financier n'est en principe accordé pour les projets pouvant manifestement être réalisés sans l'aide de l'État ou pour les projets soutenus de manière significative par d'autres services de l'État
- l'entreprise bénéficiaire s'engage, durant toute la durée du soutien, à respecter la convention collective de travail de la branche, à défaut, les salaires usuels de la branche dans la région, ainsi que la législation relative au respect de l'égalité entre femmes et hommes

Les entreprises bénéficiant du statut de Nouvelle Entreprise Innovante NEI obtiennent un renforcement des soutiens au titre de la Promotion économique.

STATUT NEI - NOUVELLE ENTREPRISE INNOVANTE

Une opportunité pour les investisseur·euse·s et les start-up

Le statut de Nouvelle Entreprise Innovante (NEI), unique en Suisse, est octroyé par le Gouvernement jurassien aux start-up qui répondent à un certain nombre de critères notamment en termes d'innovation et R&D. Ce statut permet à la start-up de bénéficier d'une exonération fiscale alors que l'investisseur·euse·privé·e jurassien·ne, de son côté, voit son investissement dans la start-up soumis à une taxation séparée, fiscalement plus avantageuse.

Le terme « Nouvelle Entreprise Innovante » désigne une personne morale nouvellement créée qui développe un élément inconnu ou inexploité jusqu'alors dans la profession au niveau du produit, de la technologie, du processus de production ou de la technique de commercialisation, et qui favorise par ce biais l'économie régionale et la création ou le maintien d'emplois qualifiés dans une perspective à long terme.

Impôt concernant l'entreprise au bénéfice du statut NEI

Exonération fiscale au niveau cantonal, communal et des églises reconnues.

Impôt concernant l'investisseur·euse privé·e jurassien·ne

Les montants investis dans une NEI sont soumis séparément des autres revenus à un impôt cantonal annuel entier de 1 %. Les impôts communal et paroissial sont calculés en proportion et représentent également 1 % supplémentaire. Le montant des investissements privilégiés fiscalement peut s'élever, au maximum, à la moitié du revenu imposable, mais au min. à 10'000 francs et au max. à 200'000 francs. Si le montant des investissements est inférieur au montant du revenu imposable, le solde est imposé de manière ordinaire au taux global.

Soutiens renforcés de la part de la Promotion économique

Les entreprises bénéficiant du statut NEI obtiennent un renforcement des soutiens au titre de la Promotion économique.

La Promotion économique vous renseignera sur les conditions à remplir pour obtenir le statut NEI.



PACKS DE SOUTIENS FINANCIERS ET FISCAUX

Des packs différenciés adaptés à chaque type d'entreprise

Pour répondre au mieux aux besoins des start-up et des entreprises, les soutiens sont élaborés sous forme de packs :

 Pack Start-up	 Pack Développement de l'activité	 Pack Projet collaboratif	 Pack Fiscalité
<p>Soutien aux start-up innovantes durant la période de lancement/pré-industrialisation</p>	<p>Soutien aux sociétés innovantes dans la mise en place d'une nouvelle stratégie ou du renforcement de leur position sur le marché</p>	<p>Soutien aux entreprises ou aux collectivités développant des projets interentreprises et/ou avec un institut de recherche</p>	<p>Allègement fiscal octroyé aux entreprises développant un élément inconnu ou inexploité dans le canton du Jura</p>
<p>> Au maximum 50 % des coûts déterminants</p>	<p>> Au maximum 50 % des coûts déterminants</p>	<p>> 50 % des coûts déterminants</p>	<p>Au niveau cantonal: de 0 % à 100 % de l'impôt sur le bénéfice et le capital</p>
<p>Montant maximum: 200'000 francs (+ 20 % du montant octroyé si la société a le statut NEI)</p>	<p>Montant maximum: 100'000 francs (+ 20 % du montant octroyé si la société a le statut NEI)</p>	<p>Montant maximum: selon demande</p>	<p>Au niveau fédéral: jusqu'à 95'000 francs par emploi</p>
<p>Durée: 4 ans max.</p>	<p>Durée: déroulement du projet mais max. 2 ans</p>	<p>Durée: déroulement du projet (défini au préalable)</p>	<p>Durée: 5 ans (renouvelable pour 5 années supplémentaires)</p>



Pack START-UP

> Soutien aux start-up innovantes durant la période de lancement/pré-industrialisation



Entreprises bénéficiaires

- Société en cours de création ou créée il y a moins de 12 mois
- Société de capitaux inscrite au registre du commerce
- Société proposant une innovation sous quelque forme que ce soit reconnue au minimum au niveau cantonal



Coûts déterminants

- Frais de personnel qualifié
- Frais de loyers
- Frais de constitution de la société
- Frais de propriété intellectuelle
- Charges d'intérêts bancaires
- Charges d'exportations (p. ex. salons et expositions)
- Autres charges d'exploitation (max. 20 % de la contribution financière totale)



Montant de la contribution

- Max. 50% des coûts déterminants mais au max. 200'000 francs
- + 20 % du montant octroyé si la société a le statut NEI



Durée de la contribution

- 4 ans au maximum



Critères déterminants pour le calcul de la contribution financière max.

- Secteur d'activité, notamment en lien avec les thématiques clés du Switzerland Innovation Park Basel Area – site Jura
- Nombre d'EPT au démarrage de l'activité
- Nombre d'EPT planifiés à 4 ans
- Investissements réalisés au démarrage de l'activité
- Investissements planifiés à 4 ans
- Niveau d'innovation
- Part attribuée à la R&D



Pack

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

> Soutien aux sociétés innovantes dans la mise en place d'une nouvelle stratégie ou du renforcement de leur position sur le marché



Entreprises bénéficiaires

- Société de capitaux inscrite au registre du commerce
- Société souhaitant développer une innovation



Coûts déterminants

- Frais de personnel qualifié
- Frais de propriété intellectuelle
- Charges d'intérêts bancaires
- Charges d'exportations (p. ex. salons et expositions)
- Autres charges d'exploitation (max. 20 % de la contribution financière totale)



Montant de la contribution

- Max. 50 % des coûts déterminants mais au max. 100'000 francs
- + 20 % du montant octroyé si la société a le statut NEI



Durée de la contribution

- Temps du développement du projet mais au max. 2 ans



Critères déterminants pour le calcul de la contribution financière max.

- Secteur d'activité, notamment en lien avec les thématiques clés du Switzerland Innovation Park Basel Area – site Jura
- Nombre d'EPT nouvellement créés
- Investissements prévus
- Niveau d'innovation
- Part attribuée à la R&D



Pack

PROJET COLLABORATIF

> Soutien aux entreprises développant des projets interentreprises et/ou avec un institut de recherche



Entreprises bénéficiaires

- Projet interrégional
- Projet conçu en partenariat public-privé
- Projet collectif (interentreprises)



Coûts déterminants

- Phase d'étude et d'analyse du projet
- Phase de conceptualisation du projet
- Mise en place du projet



Montant de la contribution

- 50 % des coûts déterminants



Durée de la contribution

- Temps du développement du projet (défini au préalable)



Critères déterminants pour le calcul de la contribution financière max.

- Budget d'investissement
- Plan de financement



Pack FISCALITÉ

> Allègement fiscal octroyé aux entreprises développant un élément inconnu ou inexploité dans le canton du Jura



Entreprises bénéficiaires

- Société servant les intérêts de l'économie jurassienne
- Société dont le transfert est souhaitable pour des raisons d'aménagement local ou régional
- Société dont la transformation, la modification des structures, la fusion ou la scission doit être facilitée dans l'intérêt de l'économie jurassienne
- Société modifiant de façon importante son activité et pouvant être assimilée à une fondation nouvelle
- Société bénéficiant du statut NEI



Montant de l'allègement fiscal

- **Décision cantonale**
de 0% à 100% de l'impôt sur le bénéfice et le capital dû aux niveaux cantonal, communal et ecclésiastique
- **Décision fédérale**
95'000 francs par emploi à créer et 47'500 francs par emploi à préserver et à réorienter durant la durée de l'allègement fiscal



Durée de la contribution

- 5 ans (renouvelable pour 5 années supplémentaires)



Critères déterminants pour la détermination de l'allègement fiscal

- Intégration du projet à la stratégie cantonale de développement économique
- Emplois à créer ou à réorienter dans la région
- Investissements planifiés dans la région
- Achats, commandes ou demandes de prestations planifiés ou réalisés dans la région
- Collaboration avec des instituts de recherche et de formation présentant un lien direct avec le projet
- Possibilité de formation planifiée dans la zone d'application
- Solution novatrice permettant d'améliorer des produits, des processus de production ou de gestion de l'entreprise
- Débouchés au-delà de la région

PROCÉDURES

Procédure de demande de soutien

La demande doit être adressée par écrit à la Promotion économique cantonale.
Les documents sont à envoyer par courriel à promotioneconomique@jura.ch
ou à l'adresse postale :

Service de l'économie et de l'emploi
du Canton du Jura
Promotion économique
1, Rue de la Jeunesse
CH - 2800 Delémont

Renseignements complémentaires: T +41 (0)32 420 52 10

Documents à fournir lors de la demande

		Pack Start-up	Pack Développement de l'activité	Pack Projet collaboratif	Pack Fiscalité
Business plan comprenant	> Descriptif du projet	✓	✓	✓	✓
	> Bilan	✓	✓	✓	
	> Planification financière	4 ans max.	max. 2 ans	selon durée du projet	5 ou 10 ans
	> Plan d'investissements	✓	✓		✓
	> Planification du personnel	✓	✓		✓
CV du ou des dirigeant·e·s ou porteur·euse·s de projets		✓	✓	✓	✓
Formulaire: respect de l'égalité entre femmes et hommes		✓	✓	✓	✓
Rapports intermédiaires et rapport final pendant la durée le soutien		✓	✓	✓	✓

Les documents transmis sont traités en toute confidentialité.

INFORMATION IMPORTANTE

La demande complète doit être envoyée préalablement à la mise en place effective du projet pour lequel un soutien financier est demandé.

PROCÉDURES

Procédure d'octroi



Contact préalable avec la Promotion économique



Envoi de la demande



Montage complet du dossier



Examen du dossier par la commission compétente pour préavis



Décision de l'autorité compétente



Suivi du dossier par le chef de projet

L'INNOVATION

L'innovation peut prendre quatre formes



Produit innovant

Introduction d'un bien ou d'un service nouveau. Cela inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles.



Procédé innovant

Mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cela implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel.



Commercialisation innovante

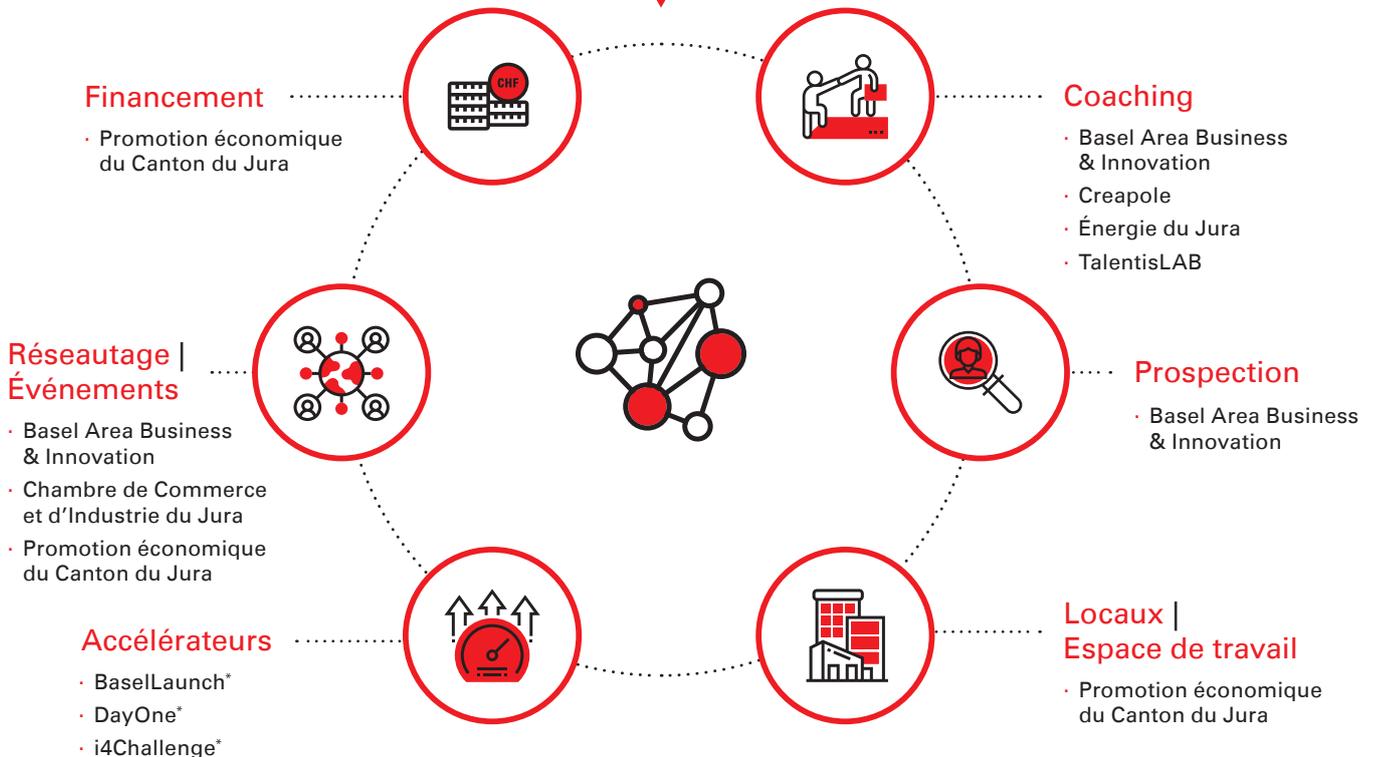
Mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.



Organisation innovante

Mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme.

ECOSYSTÈME D'INNOVATION DANS LE CANTON DU JURA

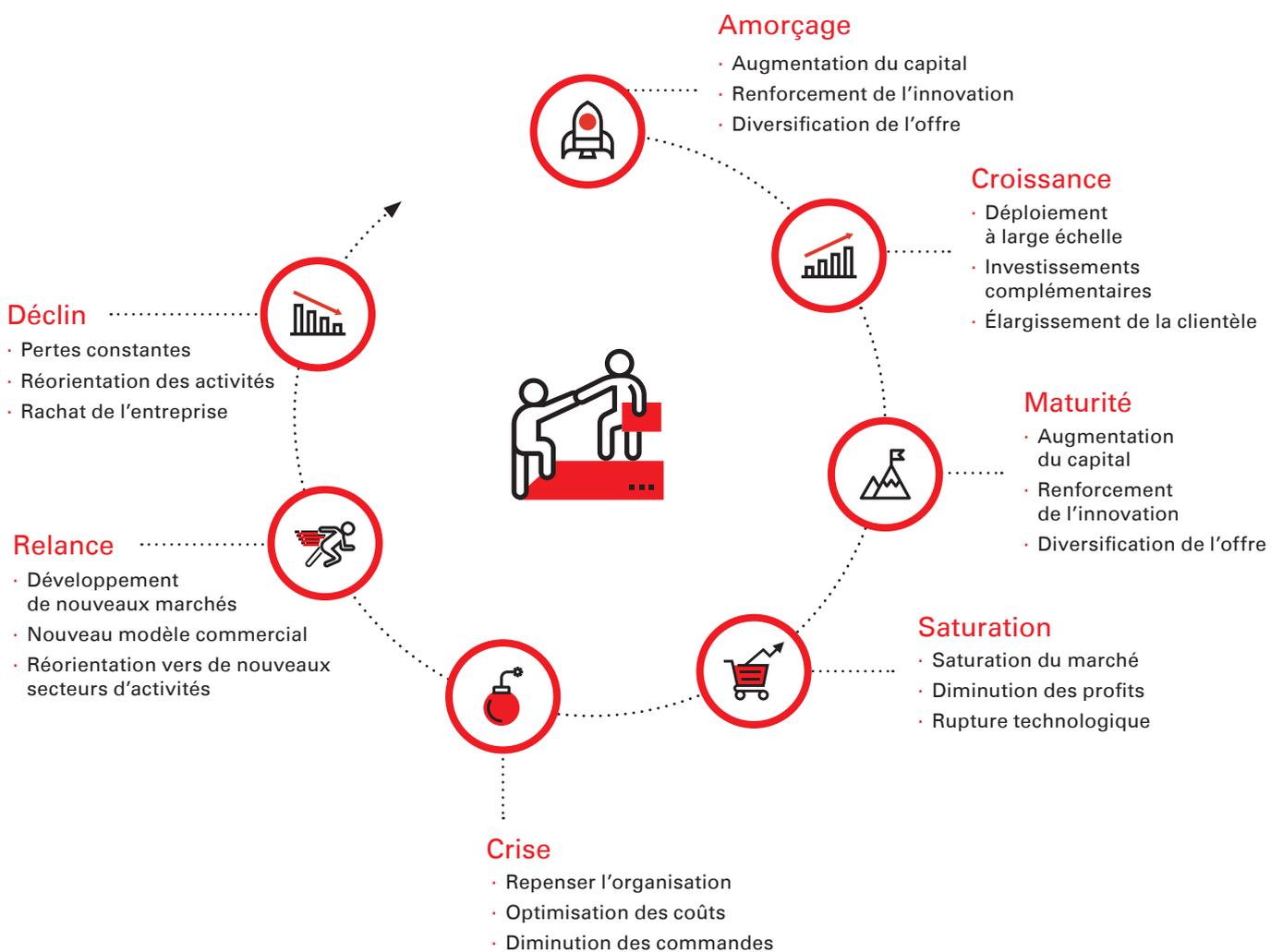


*Basel Area Business & Innovation

COACHING

La Promotion économique agit comme guichet unique pour tout projet de création ou de développement d'une entreprise. Parmi les prestations offertes et après un premier entretien, elle peut vous proposer un accompagnement ou un coaching spécialisé par l'un de ses partenaires.

Ceux-ci interviennent tout au long du processus de développement de l'entreprise et peuvent donc vous offrir un regard avisé sur les problématiques et les défis connus ou non de votre société.



COACHING



Centre de compétences pour la création d'entreprise et l'innovation dans le Canton du Jura.

Concept

Creapole assure l'accompagnement personnalisé (coaching) de projets individuels et collectifs portés par des personnes et des entreprises durant les phases de diagnostic, d'analyse d'opportunité, de positionnement et de mise en œuvre.

Prestations

- Conseils à la création de nouvelles entreprises, notamment dans le cadre des mesures de soutien à l'activité indépendante
- Soutien au développement des affaires (lancement d'un projet innovant, diversification des activités, etc.)
- Accompagnement des entreprises dans les démarches d'amélioration de leur organisation (méthodes Lean et Agile, digitalisation des processus, etc.)
- Appui dans la recherche de sources de financement
- Accompagnement dans le montage de partenariats et de projets de coopération



Organisation de promotion économique encourageant l'innovation et l'établissement d'entreprises étrangères dans la région (cantons du Jura, de Bâle-Ville et Bâle-Campagne).

Concept

Basel Area Business & Innovation soutient les projets innovants dans les secteurs de la santé (medtech, digitalisation) et de la transformation industrielle (industrie 4.0) sous la forme de coaching, coaching de groupe/entretien. De plus, Basel Area Business & Innovation accompagne les décideurs·euses en définissant des pistes de réflexion puis la mise en place d'un plan d'action dans le but de développer un potentiel inexploité jusqu'à ce jour par l'entreprise grâce à son outil « Innovative strategic toolbox ».

Prestations

- État des lieux avec l'entreprise au niveau de son savoir-faire, ses ressources et son réseau
- Définition d'actions potentielles
- Mise en place d'un plan d'action d'innovation à mener par l'entreprise

COACHING

TALENTIS LAB

Pour vos projets touristiques

Centre de compétences en matière de tourisme dans le Canton du Jura.

Concept

TalentisLAB soutient les prestataires/partenaires jurassiens qui désirent développer de nouveaux projets touristiques ou redéployer des activités existantes. Véritable pôle de compétences, TalentisLAB conseille également en amont les partenaires ou collectivités publiques dans leur stratégie de développement touristique.

Prestations

- Élaboration d'un diagnostic et définition des opportunités en fonction de la stratégie touristique de Jura & Trois-Lacs
- Positionnement du produit afin de permettre de combler une lacune, trouver une niche
- Accompagnement dans le développement, le bouclage du financement et la mise en œuvre du marketing
- Suivi régulier durant la phase d'exploitation et propositions d'adaptations en fonction des besoins du projet
- Mandat stratégique pour les collectivités publiques ou autres organismes de développement territorial



EDJ
énergie du Jura

Centre de compétences et d'information en matière d'énergie dans le Canton du Jura.

Concept

Énergie du Jura contribue de manière déterminante à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2035 du Canton du Jura définie par la Conception cantonale de l'énergie (CCE) en identifiant et accompagnant les porteurs-euses de projets susceptibles de développer la production d'énergie renouvelable et/ou de diminuer la consommation d'énergie sur le territoire cantonal.

Prestations

- Aide à l'initialisation de projets énergétiques et accompagnement pour l'évaluation stratégique, technique et économique
- Pour les projets en lien avec la stratégie énergétique cantonale, participation à leur réalisation (conseils, études approfondies, modèles d'affaires, modes de financement, etc.)
- Orientation des porteurs-euses de projets dans leur recherche de partenaires et de financement

COOPÉRATIVES DE CAUTIONNEMENT

Créer ou développer une entreprise demande souvent une importante levée de capitaux. Or, obtenir un crédit n'est pas toujours aisé. Le système de cautionnement en faveur des PME est ainsi destiné à faciliter l'accès des PME au crédit bancaire.



Coopérative de Cautionnement pour PME, Berthoud

Montant maximum: 1'000'000 de francs

Durée: 10 ans

Crédit d'investissement et fond de roulement accordé pour:
création, reprise ou développement d'entreprise

Contact

CC Centre/Agence Jura

M. Emmanuel Farine

2, Rue du 23-Juin | Case postale 136 | 2830 Courrendlin

emmanuel.farine@bgm-ccc.ch

T + 41 (0)32 435 70 85 | M +41 (0)78 631 84 74



Société coopérative pour le Développement de l'Économie Jurassienne

Montant maximum: 2'000'000 de francs

Durée: 20 ans

Crédit d'investissement accordé par:

Banque cantonale du Jura, Banque Valiant, Banque Raiffeisen, UBS ou Credit Suisse

Contact

Société coopérative pour le Développement de l'Économie Jurassienne (SDEJ)

c/o Service de l'économie et de l'emploi | Promotion économique

1, Rue de la Jeunesse | 2800 Delémont

T +41 (0)32 420 52 10



Société coopérative de cautionnement SAFFA, Bâle

Montant maximum: 1'000'000 de francs

Durée: 10 ans

Crédit d'investissement et fonds de roulement:
uniquement pour femmes entrepreneures

Contact

Société coopérative de cautionnement SAFFA

Mme Thérèse Ritter

Auf der Lyss 14 | 4051 Bâle

therese.ritter@saffa.ch

T +41 (0)61 683 18 42

CAUTIONNEMENT PAR LA COOPÉRATIVE CC CENTRE

BG MITTE
CC CENTRE

- > Montant max.: 1'000'000 de francs
- > Durée d'amortissement max.: 10 ans



1 Choix d'une banque partenaire présente en Suisse



2 Dépôt d'un dossier auprès de la CC Centre

- Formule de demande de cautionnement
- Description complète du projet et de son financement
- Bilans et comptes de P&P des 3 dernières années
- Budget prévisionnel (1 à 3 ans)
- Evaluation du besoin de capitaux/Financement



3 Examen de la demande par l'agence régionale Jura



4 Soumission à l'organe compétent de la CC Centre



5 Décision écrite de la CC Centre

- Prime risque: 1.25 %/an sur le montant cautionné (à verser au début pour toute la durée de l'engagement)
- Frais de dossier: 500 à 4'000 francs

OUI

Délivrance de l'acte de cautionnement

ou

Nouvelle requête auprès de la SDEJ pour un cautionnement complémentaire

NON

Fin de la procédure

ou

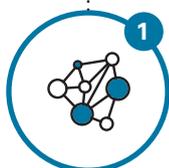
Nouvelle requête auprès de la SDEJ

SDEJ

CAUTIONNEMENT PAR LA SDEJ

SDEJ

- > Montant max.: 2'000'000 de francs
- > Durée d'amortissement max.: 20 ans



1

Mise en relation avec une filiale jurassienne des banques membres de la SDEJ



2

Montage du dossier par la banque choisie

- Description complète du projet et de son financement
- Bilans et comptes de P&P des 3 dernières années
- Budget prévisionnel (1 à 3 ans)
- Évaluation du besoin de capitaux/Financement



3

Présentation du dossier par la banque devant le conseil d'administration de la SDEJ

Prise en charge du risque :

- 20 % par la banque porteuse du projet
- 30 % par la SDEJ
- 50 % par la République et Canton du Jura
- Prime risque : 0.5 % /an sur le montant cautionné (à verser au début pour toute la durée de l'engagement)
- Pas de frais de dossier



4

Décision écrite de la SDEJ

OUI

Délivrance de l'acte de cautionnement

NON

Fin de la procédure

INFORMATION IMPORTANTE

Avant de faire appel à la Société coopérative pour le Développement de l'Économie Jurassienne (SDEJ), l'entreprise doit avoir entrepris les mêmes démarches auprès de la CC Centre et avoir reçu une décision de sa part.

CAUTIONNEMENT PAR LA SAFFA

saffa
bürgschaftsgenossenschaft

- > Montant max.: 1'000'000 de francs
- > Durée d'amortissement max.: 10 ans



1 Choix d'une banque partenaire présente en Suisse



2 Dépôt de la demande auprès de la SAFFA

- Business plan pertinent (max. 10 pages)
- Aperçu du financement
- Liste des créiteurs
- Budget annuel
- Etc.



3 Présentation du projet par la requérante devant le conseil d'administration de la SAFFA



4 Examen du dossier par le conseil



5 Décision écrite de la SAFFA

- Commission de cautionnement: 1 % / an (au prorata du montant du cautionnement ouvert)
- Frais d'ouverture du dossier: 200 francs

Si la demande est acceptée:

- Frais d'examen de la demande: 1.1 % du montant cautionné (max. 3'000 francs)
- Part sociale de la SAFFA: 100 francs

OUI

Délivrance de l'acte de cautionnement

NON

Fin de la procédure



PROMOTION
ÉCONOMIQUE

Service de l'économie et de l'emploi
du Canton du Jura
Promotion économique
1, Rue de la Jeunesse
CH - 2800 Delémont
T +41 (0)32 420 52 10
promotioneconomique@jura.ch